



Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal en date du :

Septembre 2025

Légende

- Cône de vue
- Construction non référencée au cadastre
- Elément patrimonial à protéger au titre de l'article L123-1-5 CU
- Arbre remarquable à protéger au titre de l'article L123-1-5 CU
- LIBELLE
- Espace boisé remarquable à protéger au titre de l'article L123-1-5 CU
- Limite des Espaces Proches du Rivage
- OAP relatives aux transports et aux déplacements
- Protection d'un élément patrimonial lié au front de mer au titre de l'article L123-1-5 CU
- Secteur de diversité commerciale à protéger au titre de l'article L123-1-5 II
- Risque falaise
- Emplacement réservé
- Espaces boisés remarquables au titre de l'article L123-1-5 CU
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone non aedificandi
- Entités archéologiques
- Périmètre de protection station d'épuration
- Voie de catégorie 2, secteur affecté par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
- Voie de catégorie 3, secteur affecté par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
- ZAC
- Zone de préemption dans un espace naturel et sensible (R123-13 3)
- Zones Humides

Tableau des ER

Nom du N° du projet de PLU	Désignation	Lieu	Surfaces approximatives	Bénéficiaire
1	Accès	ZA de la Principauté	514 m²	Agglomération de Pornic
2	Accès	Avenue du Commandant L'Herminier	226 m²	Commune
3	Accès	Rue de Thuron	83 m²	Commune
4	Création de chemements doux	Croix de la Vierge	5938 m²	Commune
5	Basins de gestion des eaux usées	Avenue d'Alsace	1338 m²	Agglomération de Pornic
6	Extension des équipements scolaires et périscolaires	Secteur rue de Thuron	356 m²	Commune
7	Extension des équipements scolaires et périscolaires	Secteur rue de Thuron	306 m²	Commune

